

PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

VAR

toulonpub@lamarseillaise.fr - Tél. 04 91 57 75 42



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU VAR
AVIS AU PUBLIC
Société SA MINUTY à Gassin

Installation classée pour la protection de l'environnement

La Société SA MINUTY a déposé une demande d'enregistrement afin de régulariser la situation administrative de son installation de conditionnement et d'embouteillage de vins sise 2491 route de Berle à Gassin, activité visée à la rubrique 2251-B1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande d'enregistrement sera soumise à une consultation publique du **29 avril au 27 mai 2019 inclus**.

Pendant ce délai, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la mairie de Gassin, aux jours et heures d'ouverture au public.

Le public pourra formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser au préfet du Var, avant la fin de la consultation du public, à l'adresse suivante :

Préfecture du Var - direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et du développement durable - section ICPE - bld du 112ème Régiment d'Infanterie de Marine - CS 31209 - 83070 Toulon cedex.

Le dossier sera, par ailleurs, consultable pendant toute la durée de la consultation sur le site internet de la préfecture du Var :

<http://www.var.gouv.fr>, rubrique : politiques publiques/environnement/plans et projets susceptibles d'impacter l'environnement/plans et projets par communes/Gassin.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le préfet du Var et la décision prise à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières complémentaires ou un refus.

201901000



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 8 avril 2019 monsieur le maire de la ville de Solliès-Pont a décidé l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de règlement local de publicité (RLP) à compter du lundi 29 avril 2019 pour une durée de 30 jours consécutifs.

Cette révision du RLP a pour objectifs :

- D'améliorer le cadre de vie des habitants,
- De protéger et de mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager de la commune,
- De diminuer la densité des supports publicitaires en entrées de ville et dans les secteurs surchargés en informations publicitaires,
- D'améliorer l'intégration des enseignes et préenseignes dans le paysage urbain, notamment dans le centre-ville,
- De renforcer le dynamisme de la zone d'activités commerciales et artisanales.

Par décision n° E19000013/83 du 27 février 2019, le président du tribunal administratif de Toulon a désigné M. André HOCQ, Officier de gendarmerie (e.r.), en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie de Solliès-Pont, dans les bureaux du service urbanisme situé au centre technique municipal - allée de la Greffière - 83210 SOLLIÈS-PONT, du **lundi 29 avril au mercredi 29 mai 2019 inclus**, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête mis à disposition, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse postale de la mairie : mairie de Solliès-Pont - à l'attention de M. HOCQ commissaire enquêteur - 1 rue de la République - 83210 Solliès-Pont, ou par courrier électronique à l'adresse : enquete.publique.rlp@gmail.com

Le projet de modification sera également consultable sur le site Internet officiel de la ville, à l'adresse : <http://www.ville-solliès-pont.fr> rubrique urbanisme/environnement - enquête publique sur la révision du RLP et sur un poste informatique mis à disposition du public au service urbanisme, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Le commissaire enquêteur recevra le public au service urbanisme lors de permanences fixées :

- Lundi 29 avril 2019 de 8h30 à 11h30
- Vendredi 10 mai 2019 de 13h30 à 16h30
- Mercredi 22 mai 2019 de 8h30 à 11h30
- Mercredi 29 mai 2019 de 13h30 à 16h30.

Le public pourra recueillir toutes informations utiles auprès du docteur André GARRON maire de Solliès-Pont, responsable du projet de révision du RLP, ou du service urbanisme.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au service urbanisme, aux heures d'ouverture de ce service (soit de 8h30 à 12h00) du lundi au vendredi, et publiés sur le site Internet officiel de la ville, à l'adresse : <http://www.ville-solliès-pont.fr> rubrique urbanisme/environnement - Règlement Local de Publicité pendant un an.

A l'issue de l'enquête publique, le Règlement Local de Publicité pourra être approuvé par délibération du conseil municipal.

201901039

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SOLEIL PUR S.A.S. - Forme : SAS
Objet social : commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé - **Siège social :** Espace des Lices, 9 bd Louis Blanc, 83990 SAINT-TROPEZ - **Capital :** 1 000 €.

Président : Madame Marie-Laure LAGARDE demeurant au 490 Chemin du SAFFRUS, 30400 Villeneuve les Avignon - **Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Toulon.

Admission aux assemblées et participations aux décisions : tout associé peut participer aux décisions collectives. Droit de vote : une action donne droit à une voix. Transmission d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

201901043



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU VAR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

préalable à l'autorisation d'exploiter des installations relevant de la réglementation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) et IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux et Activités) - COMMUNE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER -

Par arrêté préfectoral, une enquête publique est ouverte du 29 avril 2019 au 5 juin 2019 inclus. Elle concerne la demande d'autorisation, présentée par la direction de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées (DELPIA) d'exploiter le Parc Essences Marine du Lazaret situé à Saint-Mandrier-sur-mer.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de restructuration des dépôts Essences Marine de la base navale de Toulon afin de les moderniser, rationaliser leur fonctionnement et parfaire leur conformité technique et administrative. Pour ce qui concerne spécifiquement le Parc du Lazaret, le projet a pour objectif de réduire le volume de stockage de produits au juste besoin et d'améliorer la sécurité et la protection des intérêts visés aux articles L.211-1 et L.511-1 du code de l'environnement. A cette fin, la rationalisation entreprise conduira à la suppression des installations implantées dans la partie haute du parc séparées par la route départementale D18 de la partie principale de l'établissement, ainsi qu'à une réduction de 50 % du stockage actuel. Les réservoirs existants seront détruits et remplacés par des réservoirs enterrés, au nombre nécessaire, répondant aux objectifs de protection de l'environnement prescrits par la réglementation. Le projet intègre également la mise en place d'un réseau de traitement systématique des eaux pluviales et des eaux de ruissellement susceptibles d'être polluées par les hydrocarbures avant leur rejet dans le milieu naturel.

Ces installations relèvent du régime de l'autorisation pour les rubriques de la nomenclature des installations classées (ICPE) 4734-1-a, 1434-1-a, 1434-2, 2718-1, 2750 et 2515-1-a (pour la phase transitoire de travaux) ainsi que de la rubrique 2150-1 au titre de la loi sur l'eau (IOTA). Le Parc du Lazaret est classé SEVESO seuil haut et fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Un dossier d'enquête assorti de l'avis de l'autorité environnementale et du mémoire en réponse de l'exploitant à cet avis est déposé en mairie de Saint-Mandrier-sur-Mer/service urbanisme/rue Anatole France/ (83430), pour être tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00 (tél. 04 94 11 51 60). Il est également consultable, de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à disposition au sein de la mairie. Par ailleurs, le public peut en prendre connaissance, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet de la préfecture du Var : <http://www.var.gouv.fr> (rubrique : Politiques publiques / Environnement / Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement / Enquêtes publiques / Enquêtes publiques ICPE).

M. Bertrand NICOLAS, officier de l'armée de terre (e.r.), désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Toulon, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations en mairie de Saint-Mandrier-sur-mer :

- le lundi 29 avril 2019 : de 9h00 à 12h00
- le jeudi 9 mai 2019 : de 14h00 à 17h00
- le mardi 14 mai 2019 : de 9h00 à 12h00
- le vendredi 24 mai 2019 : de 14h00 à 17h00
- le mercredi 5 juin 2019 : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les observations peuvent être formulées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, lui être adressées, au siège de l'enquête, par lettre recommandée ou par courrier électronique à l'adresse suivante : delpia-stmandrier-epvar@administrations83.net

A l'issue de l'enquête, le ministre des Armées sera amenée, par arrêté, à autoriser ou refuser l'exercice de cette activité.

Toute personne pourra prendre connaissance en préfecture du Var (bureau de l'environnement et du développement durable) et en mairie de Saint-Mandrier-sur-mer, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant un an sur le site internet de la préfecture du Var.

Toute information complémentaire pourra être sollicitée auprès de l'exploitant (Direction de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées - DELPIA - Caserne Thiry - 47 rue Sainte Catherine - BP 60016 - 54035 NANCY Cedex ou auprès du bureau de l'environnement et du développement durable de la Préfecture du Var (avenue du 112ème RI - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX).

201900983

AVIS

BALLATORE ET CHABERT EC

SASU au capital de 579200 €

Siège social : Parc d'activités de Nicopolis - 83170 Brignoles
321 057 374 RCS de Draguignan

L'AGE du 27/03/2019 a nommé :

- en qualité de Président M. BOULBAHRI Farouk, demeurant chemin des Pérussiers, 13590 Meyreuil en remplacement de M. BALLATORE Thierry, à compter du 27/03/2019;

- en qualité de Directeur Général M. BONIN Arnaud, demeurant 18 rue Pascal 13007 Marseille en remplacement de M. CHABERT Jean-François, à compter du 27/03/2019;

- en qualité de Directeur Général Mme Valérie LEPEE, demeurant 369 chemin de la Bosque d'Antonelle 13090 Aix-en-Provence, à compter du 27/03/2019.

Formalités au R.C.S de Draguignan.

201901016

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

MARSEILLE	MARTIGUES
<p>Marchés publics : Tél. 04 91 57 75 53 executions@lamarseillaise.fr</p>	<p>Vie des sociétés : Tél. 04 91 57 75 34 ipp@lamarseillaise.fr</p>
	<p>Tél. 04 42 41 30 61 martiguespub@lamarseillaise.fr</p>



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement
Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur le territoire de la commune de MARSEILLE

En application du Code de l'Urbanisme, du code de l'Expropriation, et en exécution de l'arrêté n°2019-16 du 21 mars 2019 du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, il sera procédé, au profit de la SOLEAM, sur le territoire de la commune de Marseille, à l'ouverture d'une enquête préalable à l'utilité publique, en vue de l'Opération de Restauration Immobilière portant sur quinze immeubles au sein du périmètre d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain multisites Grand Centre-Ville Marseille.

A été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur chargé de conduire l'enquête considérée, par la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille : Monsieur Alain FONTANEL, expert Foncier et Immobilier, en activité.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés pendant 18 jours consécutifs, du mardi 23 avril 2019 au vendredi 10 mai 2019 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur l'utilité publique de cette opération, sur ledit registre, aux lieux, jours et heures suivants : **Mairie de Marseille - Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat** (siège de l'enquête), 40, Rue Fauchier, 13002 Marseille, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h45.

Par ailleurs, les observations du public pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la Mairie précitée, siège de l'enquête, lequel les annexera au registre d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur, se tiendra personnellement à cet effet au lieu précité, Mairie de Marseille - Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat, aux jours et heures suivants :

- le mardi 23 avril 2019 de 9h00 à 12h00,
- le mardi 30 avril 2019 de 13h45 à 16h45,
- et le vendredi 10 mai 2019 de 13h45 à 16h45.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur relatifs à l'utilité publique de l'opération projetée, seront à l'issue de l'enquête tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, en Mairie de Marseille (DGUAH), ainsi qu'à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le Site Internet de la Préfecture.

Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur dans les conditions prévues par le Code des relations entre le public et l'Administration.

Pourront être également consultés à la Préfecture, jusqu'à l'achèvement de la procédure, outre les conclusions du commissaire enquêteur, le dossier d'enquête, les documents ou observations déposés au cours de l'enquête publique et les réponses du maître d'ouvrage à ses observations.

Les adresses des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes :

- **La SOLEAM (responsable du projet)**
Le Louvre et Paix - 49, La Canebière - CS80024 - 13232 Marseille Cedex 01 - Tél. : 04 88 91 91 91 - Site Internet : www.soleam.net

- **Mairie de Marseille (siège de l'enquête)**
Délégation Générale de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de l'Habitat (DGUAH) 40 rue Fauchier - 13002 Marseille - Tél. : 04 91 55 22 00 - Site Internet : www.marseille.fr

- **Préfecture des Bouches-du-Rhône**
Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement
Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement
Bd Paul Peytral - 13282 Marseille Cedex 20
Tél. : 04 84 35 40 00 - Site Internet : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Fait à Marseille le 25 mars 2019

Pour le Préfet
Le Chef de Bureau
Patrick PAYAN

201900946